

Vignette clinique 4 Madame C – auxiliaire de soins en gériatrie.... après une intervention lombaire

Dr M-C Seinlet, Dr F. Falez, Dr Ph. Mairiaux

Colloque SSMG – SSST – ASMA
Bruxelles, 10 novembre 2012



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Madame C. auxiliaire de soins en gériatrie en hôpital général

- Lundi 01/08/2011 : se présente à son travail le matin avec un mot d'un neurochirurgien demandant un travail léger
- Est envoyée par le service du personnel chez le médecin du travail (MT) pour un *examen de reprise du travail* ; aucun rdv préalable n'avait été pris et la patiente se présente sans documents médicaux
- Pas de travail léger disponible dans le service de gériatrie !



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Madame C. auxiliaire de soins en gériatrie – histoire médicale

- A 32 ans, travaille à $\frac{3}{4}$ temps
- **Juin 2010** – 10 j ITT pour lombalgies
- Juillet 2010 : mise au point (EMG, CT scan, RMN) : hernie discale avec compression L4-L5 ; péridurale mais sans résultats sur la douleur
- 15/08 au 05/09 2010 – ITT pour lombalgies ; 26/08 2010 : *visite de pré-reprise* pour parler de sa charge de travail et de l'évolution de sa pathologie.
- 06/09 2010 : reprise du travail dans service habituel avec allègement temporaire charge de travail
- Automne 2010 : ITT répétées, de courte durée
- **10 février 2011** : Est opérée ; reste en ITT ensuite pendant 5 mois et 3 semaines



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Madame C. auxiliaire de soins – antécédents lombaires

- Premier emploi d'aide-soignante dans un autre hôpital (durant 3 ans)
- Embauche dans l'hôpital actuel en avril 2004 (à 25 ans) ; pas d'antécédents dos sinon 1 lumbago en 2002
- Examens annuels en médecine du travail : RAS sinon 1 épisode de lombalgies en 2007



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

L'examen de reprise du travail chez Mme C

- Contexte
 - Mme C a décidé elle-même de reprendre, avec l'accord du neurochirurgien ; pas d'intervention du médecin-conseil
 - Pas de travail léger disponible dans le service de gériatrie
- Objectif de l'examen par le médecin du travail :
 - Vérifier que le poste de travail et les conditions de travail sont compatibles avec l'état de santé constaté lors de l'examen
- Que peut décider le médecin du travail ?



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE



Que peut décider le médecin du travail ?

1. Prolonger lui-même l'ITT de 8 ou 15 j afin de disposer de temps pour trouver une solution avec le responsable RH
2. Imposer à l'employeur une mutation de la patiente dans un travail plus léger et en fixer la durée
3. Renvoyer la patiente au médecin-conseil pour statuer sur une prolongation de l'ITT
4. Contacter le MG pour lui demander de prolonger l'ITT dans l'attente d'une solution à l'hôpital
5. Renvoyer la patiente à son syndicat afin que celui-ci fasse pression sur l'employeur



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE



Que peut décider le médecin du travail ? Réponse

1. Prolonger lui-même l'ITT de 8 ou 15 j afin de disposer de temps pour trouver une solution avec le responsable RH
2. Imposer à l'employeur une mutation de la patiente dans un travail plus léger et en fixer la durée
3. Renvoyer la patiente au médecin-conseil pour statuer sur la prolongation de l'ITT
4. *Contacter le MG pour lui demander de prolonger l'ITT dans l'attente d'une solution à l'hôpital*
5. Renvoyer la patiente à son syndicat afin que celui-ci fasse pression sur l'employeur


 SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Attitude suivie par le médecin du travail pour Madame C.

- Le MT contacte le MG afin de convenir une prolongation de l'ITT par le MG (du 01/08 au 07/09/2011) et il se concerta avec lui
- La concertation MG-MT débouche sur 3 pistes de solution :
 - Le MG introduit une demande de travail à mi-temps : elle est acceptée par l'hôpital
 - Le MT propose à l'employeur une adaptation des horaires pour couvrir des plages moins lourdes sur le plan de la manutention des malades
 - MT et MG convainquent Mme C de l'intérêt pour elle de participer à une *rééducation multidisciplinaire du rachis*


 SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Face à une lombalgie invalidante comment favoriser le retour au travail ?

Trois stratégies possibles

- Proposer une « reprise partielle » du travail (voir vignette clinique 3)
- Proposer la **participation à un programme de rééducation multidisciplinaire** du rachis (Inami + FMP)
- En cas d'échec des stratégies précédentes, envisager un **programme de réinsertion professionnelle**



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

La rééducation multidisciplinaire pour le rachis A - au niveau INAMI

- Arrêté Royal du 22 juin 2004 : prestation 558994 dans la nomenclature de médecine physique et de réadaptation : « rééducation pluridisciplinaire ambulatoire pour les affections de la colonne vertébrale »
- Encadrement par équipe pluridisciplinaire : médecin physiothérapeute, ergothérapie, kinésithérapie, psychologie; un ergonomiste diplômé peut remplacer l'ergothérapeute



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Accès à la rééducation pluridisciplinaire A – au niveau INAMI

- La rééducation est ouverte à tout assuré social (un non-travailleur aussi)
MAIS remboursée une seule fois par assuré !
- Exceptions :
 - En cas d'intervention chirurgicale pour le dos, patient peut bénéficier une 2^e fois de la rééducation, dans le cadre d'une réintégration professionnelle, moyennant accord préalable du médecin-conseil
- **La rééducation = une chance à saisir pour un patient lombalgique motivé !**



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

La rééducation pluridisciplinaire pour le rachis B – niveau du Fonds des Maladies Professionnelles

Arrêté Royal du 17 mai 2007
(M.B. 11 juin 2007)



Le FMP propose en plus de la rééducation Inami un programme complémentaire de retour au travail pour les travailleurs exposés soit au port manuel de charges soit aux vibrations mécaniques transmises par le siège.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Quelles sont les aides complémentaires apportées par le FMP ?

- Remboursement du ticket modérateur et donc gratuité pour le patient des séances de rééducation pluridisciplinaire effectuées dans le cadre Inami
- Intervention dans les frais de déplacement du patient (max 1000 Km)
- Possibilité d'intervention ergonomique au poste de travail et donc, amélioration attendue des conditions de travail (remboursement d'un forfait de 386€ à l'employeur qui fait analyser le poste de travail par son médecin du travail ou son ergonomiste)



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Quel travailleur peut bénéficier des aides complémentaires du FMP ?

- Tout salarié du secteur privé, ou fonctionnaire dans une administration provinciale ou locale
- Qui dans son travail est exposé soit au risque du port manuel de charges, soit aux vibrations « corps-entier »
- Qui est en arrêt de travail :
 - suite à des lombalgies mécaniques communes (arrêt de minimum 4 semaines et maximum 3 mois)
 - suite à une rechute dans la période des 12 mois écoulés (arrêt de min. 1 semaine et max. 3 mois)
 - suite à une intervention chirurgicale de la colonne lombaire (arrêt de min. 4 semaines et max. 3 mois)



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Buts du programme complémentaire du FMP

- ▶ Prévenir l'aggravation de la lombalgie
- ▶ Prévenir l'évolution vers la chronicité en favorisant une reprise précoce du travail
(car la reprise d'une activité physique est le moyen le plus efficace de prévention)
- ▶ Favoriser le retour au travail et la prévention des récives par une meilleure conception ergonomique du travail
- ▶ Encourager la concertation entre les médecins concernés



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE



Préparation d'une réinsertion professionnelle - évaluation de l'incapacité de travail

Si malgré les mesures précédentes Mme C. ne parvient pas à reprendre son travail d'auxiliaire de soins, c.a.d. son dernier métier, le médecin conseil doit-il évaluer l'incapacité de travail pour

1. Le métier exercé effectivement par la personne ?
2. Tous les métiers possibles sur le marché de l'emploi?
3. Tous les autres métiers que la personne peut exercer du fait de sa condition, de sa carrière et de sa formation professionnelles?
4. Accepter simplement le certificat du médecin traitant ?
5. Obtenir l'accord du médecin du travail pour une reprise dans un autre métier ?



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE



Evaluation de l'incapacité de travail Réponse

Quand la personne n'est plus apte à son dernier métier, le médecin conseil doit-il évaluer l'incapacité de travail pour

1. Le métier exercé effectivement par la personne ?
2. Tous les métiers possibles sur le marché de l'emploi ?
3. *Tous les autres métiers que la personne peut exercer du fait de sa condition, de sa carrière et de sa formation professionnelles?*
4. Accepter simplement le certificat du médecin traitant ?
5. Obtenir l'accord du médecin du travail pour une reprise dans un autre métier ?

 SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Si échec des démarches précédentes, préparation d'une réinsertion professionnelle

Evaluation de l'incapacité de travail par le MC : quelles sont les contraintes professionnelles d'une aide-soignante ?

- **Effectuer les soins d'hygiène corporelle, de confort et de prévention du patient/résident**
- **Aider la personne dans les gestes de la vie quotidienne** et repérer les modifications d'état
- (...)
- **Réceptionner et distribuer le linge propre et procéder au tri du linge sale du service, du patient/résident**

D'après le Répertoire Opérationnel des Métiers et emplois

 SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Compétences requises d'une aide-soignante

- **Techniques de manipulation de patient**
- (...)
- **Manipulation d'équipement (lit médicalisé, lève malade, ...)**



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Groupe de professions des aides soignantes

- Assistant / Assistante de soins en gérontologie
 - **Soins d'hygiène, de confort du patient**
- **Assistance auprès d'adultes**
 - **Soins d'hygiène, de confort du patient**
- **Conduite d'opérations funéraires**
- **Aide en puériculture**
 - recherche sur le Forem : **profession inexistante en Belgique.**



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Solution possible dans ce cas

Réorientation professionnelle si pas d'aptitude médicale pour les professions de référence

- Base volontaire: accord de la patiente
- Examen d'orientation professionnelle éventuel: déterminer les professions pour lesquelles une formation est possible
- Évaluation de la faisabilité du projet professionnel
- Etablir le programme de formation et coûts



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Solution possible dans ce cas

Si Mme C. accepte le projet d'une formation en vue d'une réorientation professionnelle

- Demande auprès de l'INAMI ; si accord, présomption d'incapacité : durant la formation, pas de fin d'incapacité possible
- **Incitants financiers** venant s'ajouter à l'indemnité de l'Inami :
 - 5€ / heure de formation + 500€ prime de réussite si formation suivie avec fruit
- **Soutien à la recherche d'un emploi**
 - Six mois d'accompagnement
 - Interventions financières dans la recherche de l'emploi.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Take-home messages

- Face à une lombalgie récidivante ou persistante, le revalidation multidisciplinaire peut apporter une solution
- Mais pour bénéficier du programme complémentaire du FMP, l'ITT ne doit pas dépasser 3 mois au moment de la demande
- Le MC peut accompagner un processus de réorientation professionnelle ; ce dernier donne droit à des avantages financiers pour le travailleur



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Questions-réponses

A vous la parole !



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Informations complémentaires



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Contenu de la rééducation pluridisciplinaire dans le cadre de l'Inami

- ❖ Evaluation fonctionnelle et psychosociale en début et fin de traitement



- ❖ Information sur les facteurs mécaniques favorisant la dégradation du segment vertébral, explication des principes de soutien du dos, discussion des facteurs émotionnels et psychologiques entretenant la douleur

prestation Inami [558994](#)



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MÉDECINE GÉNÉRALE

Contenu de la rééducation pluridisciplinaire *

- ❖ Formation pratique aux techniques d'épargne du dos, y compris pour les activités professionnelles



- ❖ Revalidation individualisée et amélioration de la condition physique

*

prestation Inami [558994](#)[27](#)

SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

Contenu de la rééducation pluridisciplinaire - partie ergonomique

- ❖ Au moins informer le patient des [règles](#) en matière d'[adaptation de l'environnement](#) afin de réduire la charge lombaire

- ❖ Lui permettre d'objectiver les risques les plus importants dans son milieu socio-professionnel grâce à cette formation.



SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE de
MEDECINE GENERALE

En savoir plus sur les aides du FMP

- Description du programme, liste des centres de réadaptation ayant signé une convention de collaboration avec le FMP, formulaire de demande téléchargeableetc
- Via <http://www.fmp-fbz.fgov.be/prev/PREVENTIONDOS/index.html>

